MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUST-DE-BRETENIÈRES
BUDGET 2024

Le Conseil de la Municipalité désire aviser la population qu'il a adopté, lors d'une assemblée extraordinaire convoquée le 20 décembre 2023, son budget pour l'exercice financier 2024. Il sera possible pour vous d'en prendre connaissance à partir de l'information que vous retrouverez aux pages suivantes, faisant état de recettes et de dépenses totalisant une somme de 1 171 180,00$.

Vous serez à même de constater, à la lecture du tableau de la page qui suit, que le taux global de la taxe foncière est à la baisse en 2024, soit 0,70$ comparativement à 0,80$ en 2023. Ce taux n'avait pas varié depuis 2018. Les taux de taxation relatifs au service de la dette, au service incendie et au service de la Sûreté du Québec subiront également une baisse.

Comme le rôle triennal d'évaluation foncière de la Municipalité, pour les années 2024, 2025 et 2026, a été déposé en novembre 2023 par conséquent la majorité des valeurs des propriétés connaissent une augmentation. Malgré la baisse du taux de taxation, vous remarquerez une augmentation de votre compte de taxes dû à la hausse de la valeur de votre propriété. Voici un exemple d'une propriété dans le secteur « Village St-Just » dont la valeur augmente de 22% le compte de taxe subira une majoration de 2,71% :

Valeur de la propriété		Taxe générale	Taxe de la dette	Dette caserne	Sureté du Québec	Eau	Égout	Vidange	Total
		0,80 / 0,70	0,03/0,01	0,03/0,02	0,09/0,08				
2023	89 400$	715,20$	26,82	26,82	80,46	322,00	25,00	126,00	1 322,30$
2024	109 400$	765,80$	10,94	21,88	87,52	322,00	25,00	126,00	1 359,14$

Quant aux tarifs pour se voir dispenser les services d'aqueduc ou d'égout, ils demeurent les mêmes pour les résidents du secteur « Village de St-Just ». Il y a une diminution pour ceux du secteur « Daaquam » dû aux emprunts qui sont terminés. Pour ce qui est des tarifs annuels de compensation relatifs au service de cueillette, de transport et d'enfouissement des ordures ménagères, exigés et prélevés en 2024, il n'y a aucun changement.

Bien que la MRC de Montmagny ne procède pas en 2024, au vidange des fosses septiques situées sur notre territoire, sur le compte de taxes annuels des contribuables non desservis par un réseau d'égout, la même tarification que l'an passé sera imposé pour acquitter les coûts réels de ce service.

TAUX DE TAXES ET TARIFICATION POUR SERVICES MUNICIPAUX

	2024	**2023**	**2022**
Taux de la taxe foncière générale	0,70	0,80	0,80
Taux – service de la dette	0,01	0,03	0,03
Taux – service incendie	0,02	0,03	0,03
Taux – service Sûreté du Québec	0,08	0,09	0,09
TOTAL – Taux global de la taxe foncière :	0,81$	0,95$	0,95$
TARIFICATION – SERVICE D'AQUEDUC			
- Immeuble résidentiel	321,82	321,82	321,82
- Immeuble commercial – consommation élevée	426,73	426,76	426,76
- Immeuble commercial – consommation faible	335,00	335,00	335,00
TARIFICATION SECTEUR VILLAGE – SERVICE D'ÉGOUT			
- Immeuble résidentiel	25,00	25,00	25,00
- Immeuble commercial	27,00	27,00	27,00
TARIFICATION SECTEUR DAAQUAM – SERVICE D'ÉGOUT			
- Immeuble résidentiel	25,00	351,00	351,00
- Immeuble commercial	27,00	351,00	351,00
TARIFICATION – SERVICE DES ORDURES			
- Immeuble résidentiel	126,00	126,00	126,00
- Immeuble commercial – quantité élevée	257,00	257,00	257,00
- Immeuble commercial – quantité faible	200,00	200,00	200,00
- Immeuble saisonnier	65,00	65,00	65,00
- Immeuble agricole	74,00	74,00	74,00
TARIFICATION – SERVICE VIDANGE FOSSE SEPTIQUE			
- Immeuble résidentiel	139,00	139,00	90,00
- Immeuble saisonnier	70,00	70,00	45,00

Pour les contribuables dont le compte de taxes s'élève à plus de 300,00$, il sera toujours possible de l'acquitter en quatre (4) versements égaux.

N.B. La règlementation portant sur les taux de taxes et tarification pour services municipaux a été adopté officiellement le 15 janvier 2024.

MUNICIPALITÉ DE ST-JUST-DE-BRETENIÈRES
PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES - ACTIVITÉS FINANCIÈRES
COMPARATIF – EXERCICES SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2023 ET 2024

REVENUS	**BUDGET 2024**	**BUDGET 2023**
TAXES	669 944	668 141
PAIEMENT TENANT LIEU DE TAXES	86 986	86 986
AUTRES REV. SOURCES LOCALES	53 844	85 643
TRANSFERTS	360 406	745 214
TOTAL DES REVENUS :	1 171 180	1 585 984
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	**BUDGET 2024**	**BUDGET 2023**
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	289 529	287 550
SÉCURITÉ PUBLIQUE	129 132	127 477
TRANSPORT	270 425	294 748
HYGIÈNE DU MILIEU	199 053	186 054
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT	86 458	86 773
LOISIRS ET CULTURE	184 643	174 300
FRAIS DE FINANCEMENT	11 920	10 582
TOTAL DES DÉPENSES :	1 171 160	1 167 484
AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES	**BUDGET 2024**	**BUDGET 2023**
REMBOURSEMENT DE LA DETTE	30 000	48 500
TRANSFERT AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT/ AFFECTATION SURPLUS	-29 980	370 000
TOTAL DES DÉPENSES ET DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES :	1 171 180	1 585 984

Les totaux des revenus et dépenses de l'année dernière ainsi que de l'année 2024 sont reportés ici :

Année 2023	1 585 984$
Année 2024	1 171 180$

Comment s'explique l'écart de 414 804$ entre l'année 2023 et l'année 2024 ?

La baisse des revenus de l'année 2024 par rapport à ceux de 2023 s'explique principalement par une baisse des revenus de « transferts », attribuable aux Programmes de transfert de la taxe fédérale sur l'essence (TECQ) avec lequel différents projets sont réalisés et à la Péréquation.

Si vous désirez obtenir de plus amples informations relativement aux prévisions budgétaires de votre Municipalité pour l'année 2024, vous n'avez qu'à nous joindre, au 244-3637, sur les heures d'ouverture du bureau municipal. Nous espérons le tout à votre convenance et demeurons vos tous dévoués.

Les membres du Conseil municipal de Saint-Just-de-Bretenières